Janvier 2026 – Numéro 99

FLASH INFO ISR

SIMPLIFICATION DES DIRECTIVES EUROPÉENNES CSRD, CS3D ET TAXONOMIE

Après des mois de négociations le Parlement européen a approuvé le 16 décembre 2025 la **révision des obligations de reporting de durabilité des entreprises européennes** (428 voix Pour - 218 voix Contre – 17 Abstentions), simplifiant les directives CSRD, CSDDD et Taxonomie. Cela vise à réduire la redondance et la complexité des obligations tout en conservant/renforçant la compétitivité/attractivité des entreprises. Si la réduction du périmètre concerné peut interpeller, les colégislateurs ont quand même introduit une clause de revoyure qui, à terme (2031), pourrait conduire à la révision des seuils. Les **principaux changements** sont les suivants :

CSRD - Corporate Sustainability Reporting Directive – applicable dès transposition par les Etats

- Seules les entreprises de l'UE comptant plus de **1 000 salariés** et réalisant un chiffre d'affaires net de plus de **450M€** sont concernées (contre 250 salariés et 50M€ auparavant), les **entreprises de pays tiers** dont le chiffre d'affaires net dans l'UE dépasse **450M€** et leurs succursales dont le chiffre d'affaires dépasse **200M€**.
- Les entreprises de **moins de 1 000 salariés** ne seront **plus tenues de fournir aux grandes entreprises** avec qui elles collaborent des informations supplémentaires à celles prévues par les normes d'information volontaire (**VSME**)

➔ Ces modifications ont conduit à une **réduction de 90% du périmètre** des entités concernées et à une réduction du nombre de **points de données** (ESRS) de **800 à 300**. La **publication** au JO est prévue fin **mars 2026.**

CSDDD - Corporate Sustainability Due Diligence Directive – applicable à partir de **juillet 2029**

- Concerne à présent les entreprises de l'UE de plus de **5 000 salariés** (vs 1 000) et dont le **chiffre d'affaires net dépasse 1,5Md€** (vs 450M€) ainsi que les entreprises de pays tiers dont le chiffre d'affaires dans l'UE dépasse 1.5Mds€. Elles ne pourront demander des informations à leurs partenaires commerciaux de moins de 5 000 salariés qu'en cas de nécessité pour une évaluation approfondie.
- L'obligation de plan de transition lié à **l'objectif 1,5°C** de l'Accord de Paris est **supprimée.**
- Les **amendes** pour les entreprises qui n'appliqueront pas ces règles pourront atteindre **3% du CA** total (vs 5%)
- Le régime spécifique de **responsabilité civile au niveau européen** est **supprimé**, laissant chaque État membre décider s'il convient d'établir des mécanismes de responsabilité.

Taxonomie

- Les évaluations de conformité sont limitées aux **activités** considérées comme **importantes.**
- Les **points de données** ont été **réduits** de **89%** pour les entreprises financières et **66%** pour les non-financières.

RÈGLEMENTATIONS EN VIGUEUR EN 2026

Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières : pour éviter la délocalisation des industries fortement émettrices de CO_2 (acier, aluminium, ciment, etc.) les importateurs doivent acheter des certificats correspondant aux émissions excédant les benchmarks européens.

Polluants éternels : la fabrication, l'importation et l'exportation de certains produits comportant des PFAS sont interdites et des contrôles doivent être intégrés dans le suivi sanitaire de l'eau de consommation.

Loi Rixain (mars) : les entreprises françaises de plus de 1 000 salariés devront avoir 30% de femmes et d'hommes **cadres dirigeants** et dans les **instances dirigeantes**.

Transparence salariale (juin) : les entreprises de plus de 50 salariés devront appliquer la directive européenne supprimant les écarts de salaire entre collaborateurs de postes équivalents avec les mêmes qualifications.

CALENDRIER DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- **5-6 février** : World Impact Summit
- **2-3 mars** : Sustain 2026, organisé par EcoVadis, leader de la notation ESG des chaines de valeur
- **28-29 avril** : Sommet sur la transition juste
- **22 mai** : journée internationale de la biodiversité
- **5 juin** : journée mondiale de l'environnement
- **Aout septembre** : L'économie de demain
- **17 – 22 juin** : VivaTech
- **15 -21 septembre** : semaine de la mobilité
- **Sept-oct** : semaine du développement durable
- **19 – 30 octobre** : COP17 sur la biodiversité
- **Octobre 2026** : semaine de la RSE
- **9 – 20 novembre** : COP31 sur le Climat
- **Fin 2026 :** COP1 sur les Océans

PROMEPAR
ASSET MANAGEMENT

Immeuble Le Village 1 – Quartier Valmy 33 Place Ronde – CS 50246 92981 Paris la Défense Cedex-
Tél : 01 40 90 28 60 - www.promepar.fr Société de Gestion de Portefeuille du Groupe BRED Banque Populaire.
Titulaire de l'agrément n° GP 92-17 délivré le 7 octobre 1992 - 311 888 010 RCS Paris

Focus ESG : BRED Sélection ISR a fait valider son label ISR

Mi décembre dernier nous avons été audités sur le respect de la dernière version du label ISR pour notre fonds BRED Sélection ISR. Nous sommes fiers de vous informer que cet audit a conduit à la validation du label, d'autant que cette nouvelle version est autrement plus contraignante que la précédente (cf Référentiel-Label-ISR-mars24.pdf).

Parmi les **nouvelles exigences**, nous pouvons mentionner :

- L'approche en **double matérialité**, c'est-à-dire la prise en compte pour chaque investissement des risques E, S et G, mais aussi l'impact sur les critères E, S et G.
- L'obtention de meilleurs résultats sur **deux indicateurs de durabilité,** parmi les Principal Adverse Impacts **(PAI)** par rapport à l'univers de départ/indice de référence.
- La prise en compte des **enjeux climatiques** de chaque émetteur, avec en particulier une évaluation des **Plans de Transition Climatique** et leur cohérence avec les objectifs fixés par l'Accord de Paris.
- L'identification, l'analyse et le suivi en escalade des **controverses**.
- De nombreuses **exclusions** : tout émetteur impliqué dans i) la production de systèmes, services ou composants pour les **armes** biologiques, chimiques, mines anti-personnel et armes à sous munitions, ii) le **tabac**, iii) le **charbon thermique**, iv) de nouveaux **projets de fossiles** liquides gazeux, conventionnels et/ou non conventionnels, v) la **production d'électricité** si l'intensité carbone dépasse certains seuils, etc… et tout émetteur dont le siège social est domicilié dans un pays ou **territoire non coopératif** à des fins fiscales ou sur les listes noire ou grise **GAFI**
- Une **réduction de 30% de la capitalisation boursière** de l'univers de départ
- La mise en place de **seuils minimum d'exercice des droits de votes** aux assemblées générales (90% pour les AG des entreprises française et 70% des pour les AG des entreprises non françaises).
- Une **politique d'engagement** ESG ambitieuse
- Une **transparence** renforcée sur l'inventaire du fonds
- …

HEC Stand Up soutenue par Promepar AM via le fonds BRED Sélection ISR

Aux côtés des Stand Up'euses, partenaires, mentors et équipes mobilisées, **Promepar AM**, représentée par notre Responsable ISR **Murielle Hermellin**, a participé au **Meet Up Stand Up à Paris** pour célébrer l'entrepreneuriat féminin à travers des témoignages inspirants, des parcours audacieux et une détermination sans faille. Le **« sapin des possibles »**, fil rouge de la soirée, illustrait toutes les opportunités qu'ouvre l'entrepreneuriat : nouvelles idées, nouvelles rencontres, nouveaux projets.

Grâce à notre fonds **BRED Sélection ISR**, nous soutenons le programme **HEC Stand Up**, un dispositif gratuit d'accompagnement à l'entrepreneuriat destiné à toutes les femmes, quel que soit leur âge ou leur parcours, avec pour ambition de développer leur indépendance financière et lever les freins à la création d'activité (confiance en soi, réseau, moyens, connaissances…). De **2024 à 2025**, le programme a ainsi accompagné **467 femmes en digital**, et depuis son lancement en 2018, il a sensibilisé plus de **3 000 femmes** à l'entrepreneuriat.

En soutenant HEC Stand Up, **Promepar AM** contribue concrètement à l'égalité des chances et à une finance qui appuie des projets porteurs de sens sur le terrain.

VOTRE CONTACT

Murielle HERMELLIN

Responsable ISR

Murielle.hermellin@bred.fr

www.promepar.fr

www.linkedin.com/company/25263774

PROMEPAR AM est signataire de

PRI Principles for Responsible Investment

CDP DISCLOSURE INSIGHT ACTION

FIR